



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 17ème législature

Efficacité du plan pour lutter contre les VSS en santé lancé en janvier 2025  
Question écrite n° 12289

### Texte de la question

Mme Sandrine Nosbé interroge Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur le plan d'action de M. l'ancien ministre de la santé Yannick Neuder pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles (VSS) en santé de janvier 2025. Cela fait suite aux résultats préoccupants de deux enquêtes fin 2024 portées par le Conseil national de l'Ordre des médecins et l'Ordre national infirmier montrant qu'au sein du secteur de la santé, une professionnelle sur deux déclare avoir été ou être victime de VSS dans son parcours étudiant ou son exercice. Ce plan, composé de 9 mesures, doit notamment permettre de sensibiliser massivement à la lutte et à la prévention contre les VSS. Pour autant, il apparaît qu'à l'heure actuelle, les patientes ne sont pas concernées par les mesures de ce plan. La récente affaire et le procès Le Scouarnec montrent qu'il est important et primordial d'agir contre les VSS subies par les patientes dans les établissements de soin. Une affaire concernant un gynécologue-obstétricien parisien ne fait que confirmer cela. En effet, ce dernier, actuellement mis en examen pour violences volontaires dans le cadre de sa pratique médicale, depuis 2022, peut toujours exercer. Il est possible de dire dans ce cas précis ici que le principe de précaution n'est pas appliqué. Le déni des violences sexistes et sexuelles subies par les patientes n'est plus possible. À ce titre, les patientes des établissements de soins victimes de violences sexistes ou sexuelles devraient être incluses dans ce plan ministériel. Les exclure n'est pas acceptable. Pour que ce plan soit réellement efficace, il faudrait également que de moyens financiers, un calendrier ou encore des indicateurs soient décidés. Ce qui n'est toujours pas le cas. Sans cela, ce plan, pour le moment opaque, ne peut être réellement efficace et n'est uniquement qu'un effet d'annonce. En outre, pour lutter efficacement contre les VSS en santé, il faudrait également permettre la participation des associations représentant les patients dans les concertations pour l'élaboration, la mise en place et le suivi de ce plan, afin d'apporter des réponses appropriées à toutes les victimes, professionnels, étudiants et patients. Ces demandes et retours, ce sont celles de plus de 200 personnalités et organisations, dont le collectif VSS santé. Au regard de ces éléments, elle lui demande si elle compte inclure les patientes victimes de VSS dans ce plan de lutte contre les VSS en santé et si elle compte intégrer dans les concertations les associations de patientes et patients, notamment le collectif VSS. Aussi, elle lui demande si ce plan contre les VSS en santé lancé par l'ancien ministre de la santé et de l'accès aux soins Yannick Neuder va inclure d'autres ministères tels que celui de l'égalité femmes-hommes.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Sandrine Nosbé](#)

**Circonscription :** Isère (9<sup>e</sup> circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 12289

**Rubrique :** Femmes

**Ministère interrogé :** [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

**Ministère attributaire :** [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

**Date(s) clée(s)**

**Question publiée au JO le :** [20 janvier 2026](#), page 265